
Collectivités religieuses, Etat et société

Plan d'exécution
du Programme national de recherche PNR 58

Sommaire

1.	Résumé	4
2.	Situation de départ	5
3.	Etat de la recherche	6
4.	Contexte général	7
5.	Buts du PNR	8
6.	Thèmes principaux	9
6.1	Les collectivités religieuses en mutation: structures, identités et relations interreligieuses (env. 2 mio CHF)	9
6.1.1	Les collectivités religieuses non chrétiennes	9
6.1.2	Les collectivités religieuses chrétiennes	9
6.1.3	Rapports des collectivités religieuses entre elles	10
6.2	Religion et individu face à la pluralité religieuse (env. 1,5 mio CHF)	10
6.3	La religion dans le public: religion et société (env. 1,5 mio CHF)	11
6.4	Etat et religion face à la pluralité religieuse (env. 2 mio CHF)	12
6.5	Religion et socialisation: les défis en matière de politique de formation (env. 1,5 mio CHF)	13
6.5.1	Socialisation dans les collectivités religieuses	13
6.5.2	Socialisation dans la famille, dans les groupes de pairs et au travail	14
6.5.3	Socialisation religieuse et Etat	14
7.	Destinataires et domaines d'application des résultats	15
8.	Procédure pour les propositions de projets	17
8.1	Critères de sélection	18
8.2	Calendrier	19
8.3	Remarque concernant la taxe sur la valeur ajoutée	19
9.	Direction et administration du PNR	20

Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR)?

Les projets de recherche menés dans le cadre d'un PNR doivent apporter une contribution à la résolution de grands problèmes actuels. Sur la base de l'article 6, alinéa 2 de la Loi sur la recherche du 7 octobre 1983, le Conseil fédéral définit les problématiques et les priorités qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. L'exécution des programmes relève quant à elle de la responsabilité du Fonds national suisse sur mandat du Conseil fédéral.

L'instrument des PNR est décrit comme suit à l'article 4 de l'Ordonnance relative à la loi sur la recherche du 10 juin 1985 (Etat le 25 juillet 2000):

¹ Les programmes nationaux de recherche doivent inciter à l'élaboration et à l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun. Ils doivent permettre de créer, si nécessaire, un potentiel de recherche supplémentaire.

² Les problèmes susceptibles de faire l'objet de programmes nationaux de recherche sont en particulier:

- a. Ceux dont l'étude scientifique est importante sur le plan national;*
- b. Ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière;*
- c. Ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires;*
- d. Ceux qui ne ressortissent pas exclusivement à la recherche fondamentale pure, à la recherche de l'administration (recherche du secteur public) ou à la recherche proche de l'industrie;*
- e. Ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.*

³ Il s'agit aussi de considérer, lors du choix, si les programmes

- a. Peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration;*
- b. Pourraient être traités dans un projet international présentant en même temps un grand intérêt pour la Suisse.*

1. Résumé

Le paysage religieux de la Suisse connaît un processus de changement profond qui se manifeste à tous les niveaux de la société. Le fait que des groupes de migrants exigent de participer à la vie publique incite en effet la société à réfléchir à sa propre identité culturelle et religieuse, ainsi qu'à ses fondements nationaux. Les nouvelles collectivités religieuses ne disposent pas encore des institutions nécessaires (structures communales, enseignants spécialisés, locaux, centres de formation) pour organiser de manière durable leur vie religieuse, assurer à leurs membres le soutien nécessaire, s'intégrer efficacement en Suisse et être prêtes à faire face au danger de leur instrumentalisation par des courants radicaux. On exige des églises chrétiennes qu'elles dialoguent avec une société pour laquelle la religion est devenue étrangère, mais aussi avec les autres collectivités religieuses qui ne partagent pas leur perception de l'identité chrétienne moderne. Les individus sont contraints de s'occuper de la question de la religion par eux-mêmes. Cette dernière peut aujourd'hui être librement choisie. L'Etat se doit d'examiner son rapport aux collectivités religieuses actives en Suisse et se poser la question de savoir si et comment il convient, à travers les lois ayant trait à la religion, de réagir à la nouvelle situation multireligieuse et multiculturelle.

Le PNR „Collectivités religieuses“ a pour but d'étudier scientifiquement ces processus de changement, d'identifier les zones de conflits et de contribuer à leur solution.

2. Situation de départ

Le paysage religieux de la Suisse a été longtemps marqué par la forte présence des églises nationales évangélique réformée et catholique romaine, auxquelles il faut ajouter une minorité juive et catholique chrétienne. Ces dernières décennies, on constate toutefois l'émergence d'une pluralité culturelle qui génère un processus complexe de diversification et d'individualisation du religieux. L'émergence de mouvements fondamentalistes, qui tentent de contrecarrer la multiculture religieuse, s'inscrit dans ce processus.

La force d'intégration des églises nationales a diminué dans la société moderne en raison des processus de sécularisation. La voix des églises n'est que l'une parmi d'autres dans la formation de l'opinion publique. Parallèlement, le thème de la religion gagne en actualité dans d'autres domaines de la société, de sorte que l'on peut parler d'un double phénomène de sécularisation et de déséclularisation.

Les personnes qui immigrerent en Suisse apportent leur propre religion ou découvrent ici la chance de se forger une identité qui leur est propre et de l'exprimer publiquement. Les mouvements charismatiques ont le vent en poupe et nombreux sont les anciens membres de l'Eglise à se tourner vers d'autres religions, comme le bouddhisme, par exemple. Des formes de spiritualité alternatives et des théories ésotériques émergent d'anciennes sous-cultures et gagnent peu à peu en importance dans certains domaines publics, comme la santé.

Des changements au niveau des rôles dévolus aux sexes et des structures familiales ont également des incidences sur le paysage religieux. Tandis que les femmes étaient considérées jusqu'ici comme étant „plus religieuses“ et qu'on leur a traditionnellement attribué un rôle clé dans le domaine des soins et de la transmission de l'héritage religieux au sein de la famille, ce sont encore et toujours les hommes qui représentent en général les intérêts publics de leur religion, et ce dans la plupart des collectivités religieuses. Il en résulte des tensions, non seulement dans les églises nationales, mais aussi dans de nombreux groupes de migrants qui s'identifient à l'une ou l'autre religion.

L'évolution en Suisse se distingue de plusieurs points de vue de celle que connaissent d'autres pays: la proportion des migrantes et des migrants y est particulièrement élevée et la diversité des origines est encore accentuée par l'existence de différentes régions linguistiques. En Suisse, il existe une tradition particulière du rapport entre l'Etat, les églises et les collectivités religieuses ainsi qu'une manière spécifique d'envisager l'équilibre entre les divers groupes d'intérêt religieux. La Constitution fédérale est, si on la compare à l'Allemagne par exemple, fondée sur des valeurs laïques. Par ailleurs, si l'on compare la Suisse à la France, on est frappé par les particularités confessionnelles spécifiques aux divers cantons. Autre particularité qui renvoie à l'histoire de la religion en Suisse, le rapport pratiquement paritaire entre les deux grandes églises nationales, lesquelles sont toutefois réparties dans les cantons avec des majorités structurées différemment. La tradition de la tolérance religieuse est également une spécificité dans les cantons urbains, notamment à Bâle, où cette tradition remonte à l'époque de la Réforme.

3. Etat de la recherche

Des études sur le paysage religieux actuel ont été menées en Suisse et dans d'autres pays par diverses sciences (sciences des religions, théologie, sociologie, ethnologie, islamologie, psychologie, pédagogie interculturelle, sciences politiques et sciences juridiques). En règle générale, ces études divergent toutes sensiblement quant au domaine étudié, à l'objectif visé et à la méthode appliquée, ce qui s'explique par leurs paradigmes spécifiques. La recherche empirique sur le paysage religieux de la Suisse dans le contexte d'une diversification croissante est bien ancrée dans le pays depuis près de deux décennies. On relèvera à cet égard une particularité helvétique par rapport à la plupart des autres pays d'Europe de l'Ouest: les recensements de la population permettent en effet de suivre en détail l'évolution de l'appartenance religieuse.

Parmi les autres recherches interdisciplinaires menées dans ce domaine, il convient de mentionner, outre les divers projets particuliers soutenus par le Fonds national suisse, notamment sur l'hindouisme en Suisse, les activités de l'Observatoire des Religions en Suisse (Lausanne) et celles du Groupe (interdisciplinaire) de Recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS), ainsi que les résultats des PNR 21 („Diversité culturelle et identité nationale“) et 39 („Migration et relations interculturelles“).

Font défaut à ce jour, que ce soit au niveau national ou international, des études comparatives sur la problématique religieuse qui s'intéresseraient aux différentes religions et formes d'expression religieuse dans une perspective particulière. Des lacunes se manifestent également en ce qui concerne les instruments nécessaires pour étudier en particulier les religions non chrétiennes et les formes non ecclésiastiques de religiosité chrétienne. De même, il manque de concepts transdisciplinaires permettant d'harmoniser les recherches existantes. Ce sont là des conditions clés pour pouvoir décrire et analyser la situation religieuse et culturelle que l'on constate actuellement en Suisse.

4. Contexte général

Selon l'ordonnance révisée sur la recherche, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche a, sur mandat du DFI et en date du 15 décembre 2004, chargé le Fonds national suisse, sur la base d'une étude de faisabilité préalable, de préparer une esquisse pour un programme national de recherche intitulé: "Collectivités religieuses, société multiculturelle et Etat". L'esquisse a été approuvée le 24 août 2005 par la présidence du Conseil de la recherche, d'entente avec la Division IV. Le 2 décembre 2005, le Conseil fédéral donnait mandat au Fonds national suisse de mettre sur pied le Programme National de Recherche 58 intitulé "Collectivités religieuses, Etat et société". Ce programme de recherche est doté d'un montant de 10 millions de francs au total. Le Conseil de la recherche a constitué un groupe de direction dont la tâche est d'élaborer un plan d'exécution et d'assumer la responsabilité de la direction stratégique du programme. Ce groupe (voir sa composition sous 9.2) a élaboré le présent plan d'exécution sur la base de l'esquisse de programme. Ce plan d'exécution a été approuvé par le chef du DFI, le 18 mai 2006.

5. Buts du PNR

Le PNR „Collectivités religieuses“ a un triple but:

Le **premier** but, qui sera principalement atteint grâce au travail scientifique des groupes de recherche, consiste à étudier le profond changement survenu ces dernières décennies dans la compréhension qu'ont les individus d'eux-mêmes sous l'angle de leurs rapports avec la religion ainsi que les multiples processus de changement qu'a connus le paysage religieux en Suisse (entre la société, l'Etat et les églises, ainsi qu'au sein des collectivités religieuses elles-mêmes). Il est important dans ce contexte d'obtenir des connaissances empiriquement fondées sur le rapport triangulaire, très sensible, entre le lien religieux, l'identité culturelle et l'intégration, respectivement la participation sociale et politique.

Le **deuxième** but consiste à développer des connaissances orientées vers la pratique sur les principales conséquences de ces changements individuels, institutionnels et sociaux, en particulier en relation avec la réglementation des institutions et collectivités religieuses ainsi qu'avec la politique de la formation et la socialisation religieuse.

Le **troisième** but est plutôt normatif et consiste à définir les conditions sociales, politiques, institutionnelles et individuelles nécessaires à la compréhension mutuelle et à la cohabitation entre les diverses collectivités religieuses, ainsi qu'avec les personnes sans orientation religieuse. Ce but devra être atteint pour l'essentiel par le groupe de direction qui procédera à la synthèse et à l'évaluation critique des résultats des différentes recherches.

Ce PNR a donc pour objectif global de contribuer au débat public, souvent émotionnel, sur les thèmes spécifiques à la religion. Cette tâche sera accomplie pour l'essentiel dans le cadre de diverses activités menées en collaboration avec les médias.

La concrétisation de ces trois buts se traduit, au niveau du contenu, par une subdivision du programme en **cinq thèmes prioritaires**. Ces derniers contribuent à structurer et à rendre plus compréhensible le thème complexe des collectivités religieuses étudiées selon des perspectives spécifiques. Des projets peuvent toutefois également porter sur des thèmes transversaux ou aborder plusieurs thèmes prioritaires. Le groupe de direction encourage expressément la constitution de groupes de recherche multidisciplinaires.

6. Thèmes principaux

6.1 Les collectivités religieuses en mutation: structures, identités et relations interreligieuses (env. 2 mio CHF)

6.1.1 Les collectivités religieuses non chrétiennes

Les collectivités religieuses non chrétiennes dont l'existence s'explique notamment par les phénomènes migratoires (en particulier les collectivités musulmanes, mais aussi hindouiste, bouddhiste et d'autres groupes encore) sont soumises en Suisse à une forte pression pour qu'elles s'adaptent; elles sont parfois perçues de manière négative par la population majoritaire. On les encourage, pour faciliter leur intégration, à se constituer en organisations que l'Etat pourrait considérer comme des partenaires de référence. De telles formes d'organisations sont toutefois souvent inconnues de ces collectivités. Parallèlement, ces dernières souffrent d'importants déficits structurels en raison des conditions migratoires, tels que le manque de centres communautaires et de lieux de culte suffisamment dimensionnés et représentatifs, ou encore le manque de prêtres bien formés, d'enseignants et de chefs de communauté.

Il s'agira d'étudier, dans le cadre de ce thème prioritaire, comment les collectivités religieuses concernées font face à cette situation. Quels besoins ont-elles, par exemple en matière de pratique rituelle, d'encadrement professionnel de leurs membres et d'éducation religieuse des enfants? Il convient de supposer ici que les religions concernées connaissent elles aussi des changements en raison de ce processus d'adaptation et de démarcation (par ex.: l'„Islam européen“). La question des conditions économiques relève également de cette problématique. De nombreuses petites collectivités ne sont en effet pas en mesure de s'autofinancer. De quelles ressources les collectivités religieuses ont-elles besoin et où tirent-elles les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement?

Un thème important concerne le rôle des sexes. Les femmes sont souvent considérées comme particulièrement compétentes en matière de soins et de transmission des traditions religieuses, mais sont en général nettement moins représentées que les hommes dans les mosquées et les temples. Comment évolue le rapport traditionnel hommes-femmes sous l'influence du processus d'intégration et quelles en sont les conséquences pour le développement des collectivités concernées?

6.1.2 Les collectivités religieuses chrétiennes

La recherche menée jusqu'ici part pour l'essentiel du paradigme suivant: l'évolution de la chrétienté y est décrite, à l'époque moderne, comme un antagonisme entre la tradition ecclésiastique et des processus de sécularisation. Ce thème prioritaire part de cette même perspective et tient compte du fait que les églises elles-mêmes et les besoins de leurs membres changent en raison du glissement du thème religieux vers d'autres domaines sociaux et de la diversification croissante des religions. Les églises nationales se trouvent ainsi confrontées à de multiples pressions: nombre de leurs membres, en particulier au sein de l'Eglise catholique romaine, se plaignent du renforcement dogmatique de l'Eglise et adoptent leurs propres voies. D'autres, en particulier les églises évangéliques réformées, sont perçues comme n'ayant pas de

„profil clair“ et sont délaissées au profit de petites collectivités chrétiennes. On constate parallèlement chez les membres un recul important des connaissances qu'ils ont de leurs églises et de leurs enseignements. Comment les églises chrétiennes – dans leur structure globale ou dans leurs activités locales – font-elles face à ces défis? Etant donné le pluralisme religieux, la structure territoriale des églises nationales et des paroisses se justifie-t-elle encore? Quelles sont les nouvelles tâches qui s'imposent aux églises nationales dans une telle situation?

La répartition des rôles entre les femmes et les hommes joue également un rôle important dans les collectivités religieuses chrétiennes. Il existe dans l'Eglise catholique romaine de fortes tensions dues au fait que la prêtrise est exclusivement réservée aux hommes, une tradition considérée par beaucoup comme „dépassée“, mais qui continue à être farouchement défendue par d'autres; les femmes se retrouvent ainsi exclues de toute promotion dans la hiérarchie de l'Eglise. Mais cette problématique existe aussi dans l'Eglise évangélique réformée, les Eglises libres et les mouvements religieux plus petits, où la question des rôles dévolus aux genres mérite d'être étudiée avec des instruments adéquats.

6.1.3 Rapports des collectivités religieuses entre elles

Il s'agit, dans ce volet du thème prioritaire, d'aborder la question de la manière dont les différentes collectivités religieuses interagissent. Où y a-t-il des développements favorables à la tolérance et à l'intolérance? Comment l'émergence d'une pluralité de religions influe-t-elle sur les relations entre les deux grandes Eglises chrétiennes et sur leur rapport avec les groupes minoritaires? Quelles relations les collectivités religieuses minoritaires entretiennent-elles entre elles (par ex.: les Musulmans et les Juifs)?

6.2 Religion et individu face à la pluralité religieuse (env. 1,5 mio CHF)

En Suisse, mais aussi en comparaison internationale, il manque de connaissances concrètes sur la manière dont les individus perçoivent la religiosité dans les conditions actuelles et sur la façon dont ils se comportent face à leur religion et sont imprégnés par elle. Quel rôle la dimension rituelle joue-t-elle? Dans quelle mesure les collectivités religieuses influent-elles sur les structures cognitives de leurs membres et comment agissent-elles sur les opinions philosophiques, éthiques et sociales?

Une autre série de thèmes concerne le rapport de la religion à l'identité. Quel rapport y a-t-il entre l'identification religieuse et les autres facteurs qui forment l'identité d'un individu comme la nationalité, l'ethnie, la langue, la politique ou la profession? Il peut en résulter des constellations complexes, par exemple des profils de religiosité «libérale» et «conservatrice-traditionnaliste». Certaines personnes utilisent les diverses offres religieuses pour se forger des identités libres et individuelles et peuvent adhérer simultanément à plusieurs religions. D'autres refusent strictement cette évolution, qu'ils considèrent comme une dégénérescence. On retrouve également dans ce contexte le phénomène de la conversion, c'est-à-dire le changement librement choisi d'orientation religieuse.

Comment les individus se comportent-ils face aux manifestations publiques de l'appartenance religieuse? Certains perçoivent la religion comme une affaire purement privée, tandis que d'autres considèrent que les signes extérieurs de l'adhésion à une religion constituent une caractéristique importante de la personnalité, notamment à travers le port de symboles religieux. Il convient en outre d'observer dans la culture religieuse contemporaine que les formes de mise en commun changent considérablement. L'adhésion formelle est souvent remplacée ou complétée par des formes d'appartenance informelles, qui permettent une participation simultanée à diverses orientations religieuses. Quels en sont les effets sur les individus?

Dans presque tous les groupes religieux, on constate que la participation des femmes est proportionnellement beaucoup plus élevée, même lorsque la collectivité religieuse concernée est essentiellement, voire exclusivement dirigée par des hommes. Pourquoi les femmes sont-elles engagées religieusement? Les hommes sont-ils vraiment moins intéressés à leur propre religiosité? Existe-t-il des aspects de la reconstruction biographique spécifiques au genre, qui peuvent peut-être susciter cette impression?

6.3 La religion dans le public: religion et société (env. 1,5 mio CHF)

Il s'agit d'examiner, dans le cadre de ce thème prioritaire, comment le statut public de la religion a changé dans la société et dans les médias. Comment les institutions laïques abordent-elles les thèmes religieux et spirituels? Il convient d'observer ici, en contrepoint de l'individualisation et de la privatisation croissante, que ces thèmes jouent un rôle de plus en plus important sur le marché de la santé, dans le domaine de la psychothérapie, de la formation des adultes, dans le mouvement écologiste et dans de nombreuses activités de loisirs. La religion et la spiritualité sont également très présentes dans les médias.

Les médias ne jouent pas seulement un rôle passif en transmettant des informations sur le religieux. Ils sont également des acteurs qui interviennent parfois avec véhémence dans les débats politico-religieux, qui influent sur ces derniers et qui peuvent initier de nouveaux processus. Il serait intéressant d'étudier comment le grand public, en Suisse, évalue la religion et son utilité pour la société civile, ou son éventuel potentiel de danger. Les particularités linguistiques spécifiques à la Suisse sont importantes dans ce contexte, mais aussi les différences entre les régions urbaines et rurales, ainsi que d'autres facteurs socioculturels.

Le rôle des collectivités religieuses organisées est également intéressant à étudier dans le contexte de la décision politique dans un processus de démocratie directe. Par exemple: dans quelle mesure les prises de position des Eglises et d'autres collectivités religieuses influent-elles sur l'opinion publique en ce qui concerne la politique de développement et l'aide humanitaire, la planification familiale et l'interruption de grossesse, la politique migratoire, la bioéthique, etc.? Et à quel niveau de la formation de l'opinion publique la religion est-elle instrumentalisée à des fins politiques?

Il s'agit ensuite, toujours dans le cadre de ce thème prioritaire, des processus de négociation publics entre les collectivités religieuses et la société suisse. Il convient d'observer par exemple que certaines religions professées par des migrants

s'affirment de plus en plus dans le public et qu'elles réclament parfois haut et fort une participation. Elles provoquent ainsi souvent des ressentiments de la part de la société majoritaire, qui mobilise de son côté un modèle identitaire à connotation religieuse (par ex.: „Occident chrétien“), afin de se protéger contre „une infiltration menaçante“. A ces ressentiments fait écho, du côté des religions minoritaires, la crainte de la perte d'identité par l'adaptation. Quelles sont donc, dans ces circonstances, les conditions d'une cohabitation paisible des différents groupes religieux et non religieux en Suisse?

6.4 Etat et religion face à la pluralité religieuse (env. 2 mio CHF)

La Suisse possède une longue tradition de liberté religieuse, tradition qui a fait ses preuves et qui a permis de surmonter les tensions interreligieuses. Tandis que l'Etat fédéral suisse s'est comporté jusqu'ici de manière très neutre face aux questions religieuses et qu'il a soutenu les collectivités religieuses dans leurs efforts d'indépendance par rapport aux influences extérieures, la réglementation des rapports entre l'Etat et la religion relève en premier lieu de la compétence des cantons. La Suisse connaît ainsi 26 systèmes de réglementation différents. Au vu de la diversification du paysage religieux, il convient de se demander comment l'égalité de traitement du nombre croissant de collectivités religieuses peut être garantie. Le système fédéral actuel est-il encore en mesure de maîtriser les défis religieux présents et futurs? A l'inverse, il faut également étudier les représentations qu'ont de l'Etat les différentes collectivités religieuses. Dans quelle mesure l'Etat doit-il intervenir comme médiateur lorsque des tensions d'origine religieuse se font jour et créer des institutions ad hoc?

Il convient d'observer que dans de nombreux domaines juridiques, notamment dans le droit constitutionnel et le droit du travail, il existe des dispositions qui influent directement ou indirectement sur la place des collectivités religieuses, l'importance de leur autonomie et leur marge de manœuvre. Outre les dispositions légales, il existe également une multiplicité de comportements socioculturels qui ne sont pas formellement institutionnalisés, mais qui incitent à réglementer les relations entre l'Etat et les collectivités religieuses. Une comparaison internationale basée sur la situation que connaissent les pays voisins pourrait être très utile pour le débat sur les réglementations légales et institutionnelles des relations entre l'Etat et les collectivités religieuses. Il serait également intéressant d'analyser l'influence du droit international sur la réglementation juridique des collectivités religieuses en Suisse.

L'Etat garantit que les collectivités religieuses et les individus peuvent défendre leur identité et définit les conditions de cette défense. Comment les conditions-cadres peuvent-elles être améliorées, en particulier pour les petites collectivités religieuses, afin de faciliter l'intégration de ces dernières et, parallèlement, pour pouvoir contre-carrer le possible abus des libertés garanties par l'Etat? Il faut également clarifier dans ce contexte le rapport entre la liberté religieuse et les interventions de l'Etat. Y a-t-il des cas où l'Etat „doit“ protéger les individus de certaines pratiques religieuses, telles que le refus par des parents d'autoriser, pour des motifs religieux, des interventions médicales vitales pour leurs enfants, ou des cas „ethniquement“ fondés tels que l'excision, l'enlèvement d'enfants, voire même le crime d'honneur?

Il faut également mener des recherches sur les prestations fournies par les collectivités religieuses pour l'Etat et la société, par exemple dans le domaine social, sanitaire et caritatif, et sur la spécificité de ces prestations. Il s'agit là d'une problématique importante, notamment en raison du recul des initiatives privées, des difficultés rencontrées par le travail bénévole et de la réduction des prestations de solidarité fournies par l'Etat. Quelles fonctions sociales les collectivités religieuses remplissent-elles envers leurs membres et leur environnement pour lesquelles, sans elles, l'Etat et la société devraient trouver d'autres prestataires?

Il convient enfin de poser la question des tâches de l'Etat en matière de politique de sécurité. L'Etat doit-il se voir attribuer davantage de compétences en matière de prévention et de contrôle des minorités religieuses, que ce soit pour les protéger du ressentiment de la majorité, ou inversement?

6.5 Religion et socialisation: les défis en matière de politique de formation (env. 1,5 mio CHF)

Le cinquième thème prioritaire porte sur les conséquences de la situation multireligieuse pour la politique de la formation en Suisse. Les projets de recherche menés dans ce contexte doivent permettre de rassembler des connaissances sur divers modèles éducatifs et leurs effets sur les personnes. Cette problématique concerne aussi bien les personnes religieuses que celles qui ne le sont pas. Bien que cela concerne tout d'abord des enfants et des adolescents, il convient ici également de prendre en considération la socialisation des adultes, puisque l'on parle de plus en plus de «formation à vie».

6.5.1 Socialisation dans les collectivités religieuses

Vu les multiples manifestations de la sécularisation, toutes les collectivités religieuses sont confrontées au problème de la compétence religieuse de leurs membres, compétence qui a tendance à diminuer. C'est la raison pour laquelle la question de la tradition religieuse représente actuellement un défi particulier. Se pose en outre le problème, en particulier dans les groupes de migrants, mais aussi dans les religions établies, de la manière dont la religion et la culture interagissent. De nombreux représentants religieux considèrent qu'une relation trop étroite entre la religion et la culture constitue un problème, qui peut avoir des raisons théologiques, mais qui peut également résulter, suivant les circonstances, du fait que, souvent, les identités nationale, culturelle et religieuse ne coïncident pas.

Les écoles privées des diverses collectivités religieuses chrétiennes et non chrétiennes, ainsi que leurs offres de loisirs, camps de vacances et autres, méritent dans ce contexte une analyse fouillée (on pourrait éventuellement envisager ici une comparaison avec des offres similaires dans des pays voisins de la Suisse). Font également partie de cette problématique les diverses formes de cours donnés, la part de la tradition considérée comme importante à transmettre, la manière dont les contenus d'apprentissage doivent être adaptés à la situation suisse et à un présent caractérisé par la diversification du religieux. Un autre domaine intéressant dans ce contexte est la formation par les collectivités religieuses des personnes qui donnent les cours de

religion, ainsi que l'attitude de ces dernières (resp. des étudiants) face à la religion et à l'enseignement.

6.5.2 Socialisation dans la famille, dans les groupes de pairs et au travail

La famille est de toute première importance pour la socialisation religieuse; cette même famille est actuellement soumise à des profonds processus de changement. Quelles conséquences ces nouvelles conditions-cadres (changements dans la cohabitation entre les générations, diminution de la natalité, conjoints de religion différente, activité professionnelle des deux parents, personnes élevant seules leurs enfants et ce qu'il est convenu d'appeler les familles recomposées, etc.) pour la transmission des traditions religieuses? Quel rôle joue la religion dans l'identité familiale?

Les groupes de pairs d'enfants et d'adolescents, mais aussi d'adultes, exercent suivant les circonstances une forte influence sur les individus impliqués. Ceci est valable pour les classes scolaires, ainsi que pour les groupes de loisirs, sans oublier également le lieu de travail. Quelle différence cela fait-il pour l'individu qu'un *peer-group* soit religieusement homogène ou hétérogène? Y a-t-il des manifestations de stigmatisation au niveau des minorités religieuses et, si oui, quelles formes prennent-elles?

6.5.3 Socialisation religieuse et Etat

Un domaine de recherche important porte sur la question de l'éducation religieuse à l'école: l'Etat doit-il, ici, apporter son soutien aux collectivités religieuses, le cas échéant offrir ses propres cours de religion, ou l'enseignement de la religion doit-il reposer sur une base scientifique (une vision du monde neutre), comme on se propose de le faire actuellement dans le canton de Zurich? Il convient également de clarifier quelle est la situation, respectivement le besoin en adaptations/réglémentations dans le domaine de l'enseignement religieux dans les écoles (plans d'études, formation des enseignants, liberté d'opinion de ces derniers). Comment peut-on réduire les conflits potentiels dans ce domaine sensible? Où se situe l'éventuel potentiel de renouvellement de l'enseignement de la religion?

L'offre de sessions de formation à la religion dans le domaine de la formation des adultes – souvent en lien avec des thématiques thérapeutiques, méditatives et holistiques – devrait également être examinée dans ce contexte.

Une autre question importante est celle de la formation étatique de théologiens et d'autres spécialistes religieux. Tandis que la théologie chrétienne est enseignée depuis longtemps dans des facultés d'universités d'Etat et qu'elle continue à être développée par une recherche financée par l'Etat, les minorités religieuses ne bénéficient à ce jour d'aucun encouragement/soutien de la part de l'Etat. Quelles sont les conséquences de la nouvelle situation religieuse que l'on constate en Suisse?

7. Destinataires et domaines d'application des résultats

Les résultats devraient avoir une application pratique à différents niveaux.

La politique tout d'abord, notamment les partis politiques, devraient surtout être intéressés par les connaissances relatives au rôle de l'Etat face aux diverses collectivités religieuses. L'Etat se trouve aujourd'hui confronté à une tâche de clarification de son rapport à ces collectivités qui émergent depuis peu en Suisse. L'Etat doit également se pencher sur les relations qu'il entretient avec les collectivités religieuses qui sont établies en Suisse depuis longtemps. Se pose ici la question de savoir si et comment, face à la nouvelle situation multireligieuse et multiculturelle, il doit réagir au niveau du droit, de la politique de l'égalité, de la santé et de l'éducation, de la politique de la famille, du monde du travail, etc. Le FNS fournit dans ce contexte des données empiriques qui viendront enrichir le débat sur les préoccupations et les exigences politiques.

Les autorités fédérales s'attendent à des connaissances qui leur permettront de formuler une politique fédérale orientée vers l'avenir en matière de religion et d'examiner les compétences fédérales existantes ou qu'il conviendrait, le cas échéant, de mettre en place dans ce domaine. Ceci peut fournir des bases de décision pour la discussion sur l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'un article sur la religion, que réclament les milieux ecclésiastiques. De même, le mandat de concrétisation des droits fondamentaux devrait y trouver de nouvelles impulsions.

Les autorités cantonales et communales trouveront dans ces résultats des bases pour la discussion politique sur le développement des relations entre l'Etat et les collectivités religieuses, ainsi que sur la reconnaissance de droit public de ces mêmes collectivités. On peut en outre escompter des contributions pour la compréhension contemporaine du principe de subsidiarité (répartition des tâches entre l'Etat et la société) et l'indemnisation étatique de prestations sociales fournies par les collectivités religieuses, respectivement les églises.

Les représentant-e-s d'organisations religieuses, qu'il s'agisse de petits groupements ou des grandes églises, ont déjà fait savoir à plusieurs reprises qu'ils étaient intéressés à l'existence d'un PNR consacré au thème des collectivités religieuses. Les résultats des recherches devraient leur permettre d'envisager de nouvelles formes de collaboration et de partenariat dans un environnement multireligieux. Il est d'ailleurs prévu une coopération étroite du PNR avec les institutions religieuses, notamment au niveau de la valorisation des recherches.

Les institutions de formation (publiques et privées), en particulier, ont besoin de documents de base sur les nouvelles exigences en matière d'enseignement ainsi que sur l'intégration de thèmes et de contenus religieux dans les plans d'études des écoles aux différents niveaux. Les résultats du PNR apporteront également un meilleur éclairage sur le rapport entre l'enseignement religieux privé et public et, plus généralement, sur le traitement du thème de la religion dans l'enseignement scolaire. De façon plus fondamentale, le PNR pourrait également jeter un nouveau regard sur la dialectique entre la formation religieuse et la formation étatique et laïque. Quelle est,

par exemple, la plus-value d'un enseignement marqué par le religieux comparé à un enseignement laïque et éthique? Dans quelle mesure, par ailleurs, une orientation religieuse de l'enseignement peut-elle constituer un obstacle au développement des compétences sociales nécessaires à la cohabitation de diverses orientations religieuses et non religieuses? Comment les fondements religieux et laïcs de l'éthique peuvent-ils être judicieusement mis en lien?

Les médias et l'opinion publique montrent globalement un intérêt croissant pour les thèmes liés à la religion. Il est important d'augmenter les connaissances générales dans ce domaine et de sensibiliser le grand public aux développements et aux problématiques dans ce domaine par des recherches et des articles fondés et substantiels. Une meilleure information des médias et du grand public contribue fondamentalement à la prévention des conflits et à l'intégration des diverses collectivités religieuses et de leurs membres.

Enfin, les juges et les avocats pourront également profiter de documents de base permettant une meilleure application des prétentions en matière de droits fondamentaux.

Il s'agit donc de toucher ces publics-cibles en présentant les résultats de sorte à ce qu'ils puissent être compris par leurs destinataires, ainsi que dans le cadre d'ateliers et de manifestations publiques.

8. Procédure pour les propositions de projets

Comme il est d'usage dans les PNR, le Comité de direction a convenu d'une procédure de dépôt en deux phases. Ce procédé permet de coordonner au mieux les projets de recherche et de déterminer les priorités.

Durant la première phase, les chercheuses et chercheurs intéressés par le programme déposeront une esquisse de projet. Celle-ci comprendra une vue d'ensemble succincte du projet de recherche prévu et donnera un aperçu sur les points suivants:

- Résumé
- Thème, hypothèses et description du projet
- Méthode de recherche
- Source de données, accès aux sources, protection des données
- Calendrier de la recherche
- Utilité pratique attendue et possibilités de valorisation
- Collaborations éventuelles avec d'autres groupes de recherche ou avec des organisations privées/publiques
- Coûts approximatifs en personnel et en matériel

L'esquisse du projet sera rédigée en anglais et aura cinq pages au maximum (avec un interligne raisonnable pour la lecture, par ex. Arial 11 size ou Times new Roman size 12, 2 cm, tableaux et références y compris). Elle sera envoyée avec une feuille de couverture qui peut être téléchargée à partir du site www.snf.ch.

La durée des projets est limitée à 36 mois au maximum. Tous les projets doivent être terminés à l'été 2010 au plus tard. Les esquisses seront examinées par des experts externes. Sur la base de ces expertises et de l'évaluation des membres du comité de direction, celui-ci décidera de l'acceptation ou du refus des projets soumis. Les esquisses de projet peuvent être soumises dans les langues officielles de la Suisse ou en anglais.

La collaboration avec des groupes de recherche étrangers est possible et pourra être soutenue par le FNS (par exemple en cofinçant la partie étrangère du projet) à condition que

- la collaboration apporte une plus-value qui ne pourrait pas être obtenue sans le soutien du groupe étranger;
- le recherche suisse puisse s'enrichir au niveau du contenu et de la méthode grâce à l'apport du groupe étranger.

Le comité de direction estime que les comparaisons internationales sont très utiles. Celles-ci peuvent être réalisées dans chacun des 5 thèmes prioritaires. Des partenaires étrangers peuvent collaborer avec des requérant(e)s suisses. Les recherches relatives aux différences et aux aspects communs dans les pays européens sont particulièrement intéressantes. Toutefois, le but de la recherche sera clairement ciblé sur la Suisse. Le PNR doit en effet élaborer des connaissances orientées vers la pratique et utiles pour la politique et la société de notre pays. De plus, la recherche suisse doit être sensibilisée de façon durable à la problématique des religions.

Le comité de direction souhaite aussi soutenir la relève scientifique en Suisse par le biais de ce programme. Des projets impliquant de jeunes chercheuses et chercheurs sont particulièrement bienvenus.

Les auteurs dont l'esquisse aura été retenue rédigeront une requête de recherche. Celle-ci décrira plus en détail le projet de recherche, sur la base de l'esquisse et des conditions formulées par le comité de direction. Les requêtes doivent être rédigées en anglais et être conformes aux règlements du FNS (voir www.snf.ch).

La collecte de nouvelles données n'a de sens que si elle promet un gain substantiel de connaissances par rapport à une nouvelle interprétation des données existantes. Les groupes de recherche souhaitant procéder à la collecte des données primaires dans le cadre de leur projet en démontreront clairement l'utilité par rapport aux données statistique existantes. M. Werner Haug, de l'Office fédéral de la statistique, se tient volontiers à disposition pour de plus amples informations.

8.1 Critères de sélection

L'évaluation des esquisses de projets et des requêtes de recherche se fonde sur les critères suivants:

- **Conformité aux buts du programme:** Les projets doivent refléter les objectifs scientifiques fixés par les modules de recherche et s'inscrire dans le cadre général du PNR 58.
- **Qualité scientifique:** Sur les plans théorique et méthodologique, les projets doivent correspondre au niveau actuel des connaissances et aux standards scientifiques internationaux de la recherche.
- **Originalité:** Les projets doivent traiter de nouvelles questions ou apporter de nouveaux éclairages à des problématiques classiques.
- **Faisabilité:** Ce critère concerne surtout les projets prévoyant de procéder à une collecte de données primaires.
- **Application et valorisation:** Les programmes nationaux de recherche ont un mandat explicite de valorisation pratique. C'est pourquoi une priorité élevée est accordée aux projets orientés vers l'application et la réalisation et qui s'avèrent particulièrement pertinents pour la pratique.
- **Rapport coûts/bénéfices:** Le rapport escompté entre les coûts et les bénéfices est aussi pris en compte lors de l'évaluation des requêtes.
- **Personnel et infrastructure:** Le succès d'un projet peut dépendre de l'expérience scientifique du groupe de recherche ou de la disponibilité d'une infrastructure de recherche adéquate.

8.2 Calendrier

Le calendrier du PNR 58 se présente comme suit:

Mise au concours:	Juin – septembre 2006
Remise des esquisses de projets:	11 septembre 2006
Evaluation des esquisses:	Octobre / novembre 2006
Elaboration des requêtes:	Décembre – janvier 2007
Evaluation des requêtes:	Février – mars 2007
Commencement des recherches:	Mai 2007
Fin des projets de recherche:	Eté 2010

Les esquisses de projets doivent parvenir jusqu'au 11 septembre 2006 au plus tard (date du cachet postal), à l'adresse suivante:

Fonds national suisse de la recherche
Division IV, PNR 58
Wildhainweg 20
CH-3001 Berne
Tél. 031 308 22 22
Courriel: cmottas@snf.ch

Le plan d'exécution et la page de couverture relatifs à l'esquisse de projet peuvent être téléchargés à partir de <http://www.snf.ch>. Les esquisses de projets, pages de couverture comprises, ainsi que les requêtes doivent être soumises au Fonds national suisse par courrier postal et par courrier électronique. Les esquisses et les requêtes qui ne sont transmises que par courriel ne peuvent pas être acceptées pour des raisons juridiques.

Avant de procéder à l'expertise du contenu, le secrétariat de la Division IV effectue un examen formel qui repose sur les critères suivants: utilisation des formules officielles, complétude des informations fournies et envoi dans les délais. Seules les esquisses qui remplissent ces critères sont ensuite soumises à une évaluation de leur contenu.

8.3 Remarque concernant la taxe sur la valeur ajoutée

Les bénéficiaires des contributions versées par le FNS ne paient pas de TVA (art. 33, al. 6, lit.c LTVA), étant donné que ce dernier n'attribue pas de mandats de recherche dans le cadre du programme, mais uniquement des contributions pour promouvoir la recherche scientifique en Suisse.

9. Direction et administration du PNR

Division IV du Conseil de la recherche, le rapporteur

La Division IV compte actuellement 20 membres qui représentent un large éventail de disciplines scientifiques. Au sein du Conseil de la recherche, elle assume la responsabilité globale pour la réalisation des Programmes nationaux de recherche (PNR) et des Pôles de recherche nationaux (PRN). La Présidence du Conseil de la recherche décide, sur proposition de la Division IV, de l'acceptation ou du refus des projets soumis : http://www.snf.ch/fr/por/org/org_rec_lis.asp

Le rapporteur représente la Division IV au sein du Comité de direction. Il soumet à la Division IV, pour approbation ou rejet, les propositions du Comité de direction.

Comité de direction

Le Comité de direction est une instance flexible qui assume pour l'essentiel un rôle stratégique pendant toute la durée du programme. Il est responsable de l'exécution du programme en matière de qualité scientifique et de valorisation. Il est l'instance organisatrice qui donne son profil au programme de recherche et qui garantit la continuité et la cohérence nécessaires au niveau décisionnel.

Le Comité de direction est tenu de faire appel aux expert(e)s les plus indiqué(e)s pour des tâches spéciales, comme l'élaboration du plan d'exécution, les expertises menées dans le cadre de l'évaluation des projets et les travaux de valorisation.

Coordinateur du programme

Le coordinateur du programme est un membre du secrétariat de la Division IV du FNS. Il est responsable de la gestion opérationnelle du PNR. Il applique les décisions du Conseil de la recherche et du Comité de direction. Il est l'interlocuteur de tous les acteurs en matière administrative et financière et organise l'accompagnement et la coordination des projets.

Chargé(e) de la valorisation

La personne chargée de la valorisation est choisie par le Comité de direction d'entente avec le Service de presse et d'information (PRI) du Fonds national suisse et est nommée par le Conseil de la recherche. Elle est responsable, dans le cadre de mandats clairement définis, de la conception adéquate de la valorisation, de la réalisation de mesures de valorisation conformes aux standards professionnels ainsi que de l'assurance de la qualité dans le domaine de la communication. Elle travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du FNS. La valorisation doit permettre d'obtenir une plus-value pour l'ensemble du programme.

Membres du groupe de direction

Prof. Christoph Bochinger, Lehrstuhl für Religionswissenschaft, Uni Bayreuth (président);

Prof. Maya Burger, Faculté de théologie, Uni Lausanne

Dr. Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

Prof. René Pahud de Mortanges, Lehrstuhl für Rechtsgeschichte und Kirchenrecht, Uni Freiburg i.Ü.

Prof. Jean-Paul Willaime, Directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris

Prof. Hans-Georg Ziebertz, theologische Fakultät, Uni Würzburg

Représentant de la Confédération

Dr. Marc Schinzel, Office fédéral de la justice, Berne.

Chargé/e de valorisation

N.N.

Délégué du Conseil de la recherche

Prof. Dr. Christian Suter, Institut de sociologie, Uni Neuchâtel

Pour le secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche, Berne

Dr. Claudine Dolt

Coordinateur du Fonds national suisse

Dr. Christian Mottas
Fonds national suisse
Wildhainweg 20
3001 Berne
☎ 031 308 22 22
cmottas@snf.ch